

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
	VOIE NORMALE	VOIE AERIEENNE	
	Six mois Un an	Six mois Un an	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f.	La ligne 1.000 francs
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	20.000f. 40.000f	Chaque annonce répétée Moitié prix
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays	23.000f 46.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Prix du numéro Année courante 600 f	Année ant. 700f.	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Journal légalisé 900 f	Par la poste	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

1998	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
9 mars	Décret n° 98-218 portant promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite pour l'année 1997-1998.....	631
19 octobre	Décret n° 98-827 portant promotion dans l'Ordre national du Lion à titre étranger	636

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1998		
5 octobre	Décret n° 98-806 portant nomination de Son Excellence Monsieur Mame balla Sy Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie, cumulativement avec ses fonctions. Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de son Excellence l'honorable Ugo Mifsud Bonnici, Président de la République de Malte	636
5 octobre	Décret n° 98-807 portant nomination de son excellence Monsieur Mame Balla Sy Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie, cumulativement avec ses fonctions Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son excellence Monsieur Constantinos Stephanopoulos, Président de la République de Grèce.	637

1998	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
20 octobre	Arrêté ministériel n° 8080 portant autorisation d'une association religieuse étrangère dénommée Mission évangélique des Assemblées du Brésil au Sénégal	637

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

1998		
6 octobre	Décret n° 98-809 portant agrément de COTONSEN SA, au statut de l'entreprise franche d'exploitation ..	637
21 octobre	Arrêté ministériel n° 80 87 MEFP-DGF-DB portant clôture de la liquidation et mettant fin à la mission du liquidateur de la caisse de péréquation et de stabilisation des Prix (C.P.S.P.)	638

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	638
----------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 98-218 du 9 mars 1998

portant promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite pour l'année 1997-1998.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 71-652 du 8 juin 1971, réglementant l'Ordre du Mérite ;

Vu le décret n° 97-1031 du 14 octobre 1997, portant répartition des contingents de décorations pour l'année 1997 1998 ;

Vu la déclaration du Conseil de l'ordre dont il résulte que les promotions et nominations sont faites en conformité avec les lois, décrets et règlements en vigueur ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;

DÉCRÈTE :

Article premier. – Sont promus au grade de Commandeur dans l'Ordre du Mérite :

Ministère de l'Agriculture

M^{me} Sophie Benga ép. Diouf, responsable du bureau d'ordre SODEVA, Dakar.

Ministère de la Justice

M. Mbaye Fall, huissier de justice à Linguère.

Ministère de l'Education nationale

M. Aliou Tall, instituteur en retraite au quartier Thierno Kandji Diourbel.

Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Industrie

M. Amadou Maleine Niang, administrateur civil principal de classe exceptionnelle, Administrateur de la Zone franche industrielle de Dakar.

Ministère de l'Equipeement et des Transports terrestres

M^{me} Marie Joséphine Sambou ép. Lalyre, secrétaire dactylographe en retraite à Dakar.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

M. Ibrahima Diop, chauffeur, chef parc Automobile du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Dakar.

Art. 2 – Sont promus au grade d'Officier dans l'ordre du Mérite :

Ministère de l'Agriculture

MM. Mamadou Wade, standardiste à la SODEVA, Dakar :

Abdou Koma, agent technique d'Agriculture principal à Dakar ;

Docteur vétérinaire Abdoulaye Mbaye, conseiller technique à l'UPA ;

M^{me} Ndèye Khary Guèye Ngom, secrétaire dactylographe à la SODEVA ;

Abibatou Gaye ép. Wane, secrétaire de direction à la SODEVA.

Ministère de la Justice

MM. Cheikh Tidiane Faye, magistrat, avocat général près la Cour de Cassation de Dakar ;

Amadou Tidiane Bâ, greffier au Tribunal départemental de Ziguinchor ;

Moustapha Gassama, greffier au Tribunal départemental de Mbacké ;

Amadou Diène, urbaniste, chef de la DRUH de Kaolack ;

Ibrahima Boye, secrétaire permanent de la commission interministérielle des problèmes de la ville.

Art. 3. – Sont nommés au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite :

Ministère de l'Agriculture

MM. Yatma Sylla, inspecteur de la Coopération principal à Dakar ;

Ibrahima Fall, agent technique d'Agriculture à Sangalkam ;

Amadou Mactar Konaté, ingénieur agronome au Ministère de l'Agriculture ;

M^{mes} Fatou Gassama, secrétaire dactylographe au Ministère de l'Agriculture ;

Lina Biagui, employée à la SONACOS de Ziguinchor ;

MM. Bouna Albouy Diop, docteur vétérinaire à la Direction de l'Elevage ;

Seydou Pène, chauffeur à la SAED, Saint-Louis ;

Abdoulaye Ndiaye, chef d'atelier mécanique à la SEIB, Diourbel ;

M^{me} Dikel Mbaye, secrétaire informatique au Ministère de l'Agriculture ;

MM. Serigne Thippy Lèye, ingénieur agronome au PRODAM - Matam ;

Demba Thioune, chef comptable à la SODAGRI, Dakar ;

Abdoulaye Samoura, agent au service approvisionnement, SODAGRI ;

Séga Diallo, instituteur – assistant du secrétaire permanent du Comité national du CILSS (CONACILSS) ;

Taïbou Thioune, chef section gestion paie à la SAED, Saint-Louis ;

Magatte Diaw, ingénieur des T.A., chargé d'études à la SAED.

M^{mes} Aïssatou Maïmouna Sow, technicienne supérieure en protection des végétaux, Dakar ;

Aïssatou Sissokho, secrétaire de direction au Ministère de l'Agriculture ;

M. Amadou Moustapha Diop, ingénieur, Directeur industriel de la SODEFITEX.

Ministère de l'Education nationale

M^{me} Joséphine Mame Awa Badiane ép. Sarr, secrétaire de direction à l'Ecole supérieure polytechnique (ESP) Dakar ;

MM. Papa Ngor Ndiaye, Directeur de l'Ecole Saër Sèye en retraite ;

Sidy Traoré, instituteur, gestionnaire au MEN, Dakar ;

Samba Ndiaye, attaché de cabinet au MEN, Dakar.

Ministère de l'Equipeement et des Transports terrestres

M^{me} Khady Dièye Ndiaye, agent d'administration à la DTP-METT ;

MM. Abdou Ngom n° 2, conducteur d'engins à la DTP-METT ;

Malick Guèye, chauffeur à la DTT en retraite à Hann Marigot, Dakar ;

Ministère de la Pêche et des Transports maritimes

M^{me} Astou Cissé, comptable matières au MPTM, Dakar.

Ministère de la Jeunesse et des Sports

M^{me} Coura Dièye, Chef du Service départemental de la jeunesse et des Sports de Pikine.

Ministère du Commerce et de l'Artisanat

M. Oumar Tidiane Wade, secrétaire d'administration principal au MCA, Dakar.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

M^{me} Marianne Ndao, secrétaire dactylographe au MUH, Dakar.

MM. Daouda Seck, éducateur spécialisé de classe exceptionnelle à AEMO, Ziguinchor ;

Doudou Diagne, éducateur spécialisé en retraite à Dakar ;

Mahtar Sall, secrétaire des greffes et parquets au Tribunal départemental de Dakar ;

Papa Ousmane Seck, éducateur spécialisé à la DESPS, Dakar ;

M. Abdoulaye Ndongue, intendant à la DSSPS, Dakar.

Ministère de l'Education nationale

M^{me} Oumou Kouloum Bâ, professeur d'anglais au MEN ;

MM. Ousmane Bitèye, Directeur de l'Ecole Adja Mame Yacine Diagne, Dakar ;

Mamadou Dièye, Principal du CEM de Nguékokh ;

Mamadou Sow, instituteur à l'IGEN / MEN ;

Seydina Ousmane Guèye, Chef du Service du Personnel du COUD ;

Abdoulaye Demba, Principal du CEM Abdoulaye Mathurin Diop, Dakar ;

Mamadou Diouf, instituteur, chef de section au MEN ;

M^{me} Fatou Rokhaya Diop, éducatrice préscolaire à la DAJLD-MEN ;

MM. Abdourahmane Bâ, instituteur au MEN ;

Abdoulaye Ndiaye, instituteur en service à la DEMSG-MEN ;

Mamadou Dieng, technicien supérieur, chef de la scolarité EISMV ;

M^{mes} Khady Dieng, maîtresse d'économie familiale à la DEMSG-MEN ;

Mariam Bâ, épouse Diouf, documentaliste à l'EISMV, Dakar ;

MM. Souleymane Wade, Directeur de l'Ecole Liberté 5, Dakar ;

Ousseynou Gaye, biologiste à l'EISMV, Dakar ;

Michel Bougazelli, instituteur à la DAGE, MEN ;

Abdourahmane Diallo chauffeur au MEN ;

M^{mes} Elisa Awa Diop, institutrice à la Direction des Bourses, MEN ;

Khady Diatou Mbaye épouse Tall, secrétaire sténodactylographe à la direction des Bourses, MEN ;

Francisca Lima épouse Gaye, institutrice au MEN ;

MM. Yérin Ndiaye, Chef du Service des Ressources humaines et l'Administration du Personnel de la SODEFITEX, Dakar ;

Sémou Diouf, technicien supérieur en Protection des Végétaux au SDPV de Nioro ;

Kandioura Savané, Chef du Service Approvisionnement SODAGRI ;

Aboubacry Sow, ingénieur du Génie rural et chef de la division Aménagement et Infrastructure PRODAM-MATAM ;

MM. Mbaye Seck, tôlier – soudeur à Vélingara ;

M^{me} Aminata Mbaye Sembène, secrétaire à la SODAGRI, Dakar.

Ministère de la Justice

M^{me} Ndèye Penda Sow ép. Barry, greffier au Tribunal du Travail Hors Classe de Dakar ;

Khadiata Dièye ép. Diop, secrétaire dactylographe au Tribunal départemental Hors Classe de Dakar ;

MM. Moussa Bâ, huissier de Justice à Kaolack ;

Amadou Hamady Diallo, magistrat-juge au Tribunal du travail Hors Classe de Dakar ;

Mbague Dieng, éducateur spécialisé à la DESPS, Dakar ;

M^{me} Yacine Sène, huissier de justice à Dakar ;

MM. Mamadou Dian Diallo, éducateur spécialisé à la DESPS, Dakar ;

Daniel Sédar Roger René Senghor, notaire à Dakar ;

Abdoulaye Sow, éducateur spécialisé à la DESPS, Dakar ;

Babacar Sall, greffier au Tribunal départemental de Louga ;

Babacar Ndong, secrétaire dactylographe au Tribunal départemental de Mbacké ;

Momar Fall, chauffeur au Tribunal départemental de Louga ;

Moussa Diop, hôtelier à la DESPS, Dakar ;

M^{me} Rokhaya Anne, éducateur spécialisé à la DESPS, Dakar ;

MM. Malick Bâ, technicien horticole à la DESPS, Dakar ;

Babacar Ndiaye, éducateur spécialisé à la DESPS, Dakar ;

Ministère de l'Équipement et des Transports terrestres

Cheikh Amidou Kâne, conducteur des travaux à Sédhiou ;

Adama Bathily, secrétaire dactylographe à la DTT – METT ;

Barka Bâ, agent technique, chef du bureau des permis de conduire ;

Mademba Diagne, conducteur au METT ;

Abdourahmane Ndour, chef de division usinage et fabrication SNCS ;

M^{me} Awa Thiongane, chef de groupe à la SNCS en retraite à Thiès ;

Diouana Sow, secrétaire dactylographe au METT ;

MM. Mbaye Mbengue, chef de subdivision chaudronnerie à la SNCS ;

Baba Sy, chef de groupe mécanicien au METT ;

M^{me} Marième Mbodj, secrétaire de direction au METT ;

MM. Amadou Faye, agent de maîtrise supérieur au CEREEQ ;

Omar Diop, technicien supérieur des TP à la Subdivision Bignona ;

Idy Kamara, ouvrier qualifié au CEREEQ.

Ministère de la Pêche et des Transports maritimes

MM. Bourama Diédhiou, patron de pêche à Mbour Thiocé ouest ;

Amadou Sy, technicien supérieur au Service des Pêches de Saint-Louis ;

M. Mouhamadou Moustapha Koné, chef du bureau administratif au CAEP ;

M^{me} Aminata Diémé, secrétaire sténodactylographe au MPTM ;

MM. Daouda Sène, surveillant général du CNFTPM ;

Ousmane Guèye, chauffeur au MPTM.

Ministère de la Jeunesse et des Sports

M. Badara Diop, Inspecteur régional de la Jeunesse et des Sports de la région de Thiès ;

M^{mes} Lydia Bâ, technicienne supérieure à l'EISMV, Dakar ;

Aminata Sylla, secrétaire dactylographe au MEN ;

Ndoubé Seck, enseignante arabe au MEN ;

Ndèye Seynabou Basse épouse Diagne, professeur de CEM en retraite.

Aïssatou Diop épouse Nakoulima, professeur de sciences naturelles, chercheur à l'INEADE, Dakar ;

Fatou Arame Ndoye, assistante sociale-chef du Service social du COUD ;

Aminata Diallo, inspectrice préscolaire au MEN ;

MM. Abdoul Sangol, instituteur au MEN ;

Joseph Maréna, secrétaire au MEN ;

Ibra Diakhaté, inspecteur du trésor, ACP COUD ;

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Industrie

M^{me} Mame Mbodji Sine, ingénieur en technologie, chef de la division agro-alimentaire à l'ISN, MEMI ;

MM. Lamine Thioune, ingénieur économiste statisticien au MEMI ;

Baba Ndiaye, ingénieur, chef de la division Mine au MEMI ;

Diabel Ndir, contremaître, chef chaudronnerie au MEMI ;

Cheikh Diouga Guèye, ingénieur électricien, Directeur Exploitation Attapulgit à la SSPT ;

Malick Wilane, documentaliste à l'ISN, MEMI ;

Djadji Fall, chauffeur au MEMI ;

Djibril Camara, chauffeur au MEMI ;

Massata Cissé, économiste, Directeur de l'ONUDI pour le Mali et la Guinée Conakry ;

Djibril Samb, chef du S.A.G.E. du MEMI ;

Seydina Ibrahima Senghor, agent administratif au MEMI ;

Magaye Gaye, chauffeur au MUH ;

Malick Thiao, technicien horticole à la DUA - MUH ;

Khalilou Doukara, technicien horticole à la Pépinière Cambérène ;

M^{me} Ndèye Fatou Lô, secrétaire sténodactylographe au M. Ville.

Ministère de l'Intégration économique africaine

M^{me} Safiétou Sané, secrétaire à MIEA ;

MM. Jean Louis Diatta, documentaliste au M.I.E.A.

Mamadou Amadou Kâne, professeur à Dakar ;

Ministère de la Décentralisation

MM. Sény Ndao, notable à Dawady, Tamba ;

Oury Bâ, président de la Chambre des Métiers de Tamba ;

Diamé Signaté, notable à Netteboulou, Tamba ;

Dame Nguenène, Président de la Communauté rurale de Ndingy, Diourbel ;

Cheikh Niang, fonctionnaire au Ministère de la Décentralisation ;

Modou Sarr, Président du Conseil rural de Médinatoul, Diourbel ;

M^{me} Fatou Aballa Dieng, adjointe au chef de division Etat-civil à la Direction des Collectivités locales.

Ministère de l'Education de base et des Langues nationales

MM. Gora Basal, inspecteur départemental de l'IDEN de Bambey ;

Moustapha Ndiaye, inspecteur d'académie à Diourbel ;

Mountaga Bathily, instituteur à la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base ;

M^{mes} Mame Manétou Diouf, institutrice d'éducation populaire, Directrice du CDEPS de Dakar ;

Bathy Ngom, maîtresse d'EPS, chef du bureau réservation au CNEPS de Thiès ;

Ministère du Commerce et de l'Artisanat

M^{mes} Khardiata Ngom épouse Sidibé, secrétaire sténodactylographe, correspondancière à la Direction de l'Artisanat ;

Iphigénie Ndour, secrétaire dactylographe au MCA ;

Seynabou Keïta, juriste-chef du bureau de la Législation et de la formation ;

Aïssatou Ndoye, secrétaire au MCA ;

MM. Mamadou Ngom, brigadier-chef des GP. à la direction de l'Artisanat ;

Mamour Niang, commissaire aux enquêtes économiques à la DCI - MCA ;

Samba Diop, chauffeur au MCA ;

Mamadou Ndiaye Guèye, standardiste au MCA ;

Talibouya Diagne, directeur commercial à Dakar ;

Papa Touré, technicien en télécommunication à Dakar ;

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

M^{mes} Anna Mbaye, architecte DUA à Dakar ;

Awa Diop, téléphoniste, secrétaire dactylographe au MUH ;

Awa Cheikh Diaw, secrétaire dactylographe à la DRUH, Kaolack ;

MM. Daouda Thionkiry, architecte à la DCH - MUH ;

Yatma Niang Bèye, technicien horticole à la DRUH - Saint-Louis ;

Mbaye Dieng, ingénieur des travaux d'aménagement urbains à Thiès ;

Abdoulaye Daouda Diallo, géographe environnementaliste à Dakar ;

Badara Bâ, instituteur principal au MEN ;

Doudou Sylla, Directeur de l'Ecole élémentaire Caserne Samba Diéry Diallo, Dakar ;

M^{mes} Abibatou Ndiaye, Directrice de l'école Massaër Niang à Dakar ;

Daniellé Evelyn Lagardère, inspecteur de l'enseignement élémentaire, conseiller technique à Dakar ;

Fatou Sèye épouse Mbow, inspectrice de l'enseignement en retraite, Dakar ;

Safiétou Mbodj, Directrice de l'Ecole Nago Samb (Ex Gibraltar) en retraite à Dakar ;

Khady Niang épouse Diallo, enseignante en retraite à Dakar ;

MM. Oumar Bâ, inspecteur de l'enseignement national à l'IDEN de Guédiawaye, Dakar ;

Jean Baptiste Diouf, inspecteur départemental de l'Education nationale de Gossas ;

Souleymane Mbaye, inspecteur départemental de l'Education nationale de Dakar-banlieue.

Art. 4. - Le Premier Ministre, les Ministres et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 9 mars 1998

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DECRET n° 98-827 du 19 octobre 1998

Portant promotion dans l'Ordre national du Lion à titre étranger.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION ;

Vu la Constitution ;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Est promu au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion à titre étranger :

M. Serge Weinberg, Président du Directoire du groupe Pinault Printemps Redoute.

Art. 2. - Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1998.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES SÉNÉGALAIS DE L'ÉTRANGER

DECRET n° 98-806 du 5 octobre 1998

portant nomination de son Excellence Monsieur Mame Balla Sy, Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal, auprès de son Excellence l'Honorable Ugo Mifsud Bonnici, Président de la République de Malte.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution en ses articles 37, 40 et 65 ;

Vu le décret n° 88-1687 du 16 décembre 1988, portant organisation du Ministère des Affaires étrangères, modifié par le décret n° 90-341 du 27 mars 1990 ;

Vu le décret n° 94-1366 du 12 décembre 1994, portant nomination de M. Sy, en qualité d'Ambassadeur du Sénégal en Italie ;

Vu le décret n° 98-601 du 3 juillet 1998, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 98-603 du 4 juillet 1998, portant nomination des ministres ;

Vu le décret n° 98-604 du 4 juillet 1998, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur proposition du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

DÉCRÈTE :

Article premier. - Son Excellence Monsieur Mame Balla Sy, Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal, auprès de son Excellence l'Honorable Ugo Mifsud Bonnici, Président de la République de Malte, avec résidence à Rome.

Art. 2. - Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui prend effet à compter de la date de signature, et qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 5 octobre 1998.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Amadou Lamine LOUM.

DECRET n° 98-807 du 5 octobre 1998

portant nomination de son Excellence Monsieur Mame Balla Sy, Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal, auprès de son Excellence Monsieur Constantinos Stéphanopoulos, Président de la République de Grèce.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution en ses articles 37, 40 et 65 ;

Vu le décret n° 88-1687 du 16 décembre 1988, portant organisation du Ministère des Affaires étrangères, modifié par le décret n° 90-341 du 27 mars 1990 ;

Vu le décret n° 94-1366 du 12 décembre 1994, portant nomination de M. Sy, en qualité d'Ambassadeur du Sénégal en Italie ;

Vu le décret n° 98-601 du 3 juillet 1998, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 98-603 du 4 juillet 1998, portant nomination des ministres ;

Vu le décret n° 98-604 du 4 juillet 1998, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur proposition du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur,

DÉCRÈTE :

Article premier. – Son Excellence Monsieur Mame Balla Sy, Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal, auprès de son Excellence Monsieur Constantinos Stéphanopoulos, Président de la République de Grèce, avec résidence à Rome.

Art.2. – Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui prend effet à compter de la date de signature, et qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 5 octobre 1998.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 8080 en date du 20 octobre 1998
portant autorisation d'une association religieuse étrangère dénommée : Mission évangélique des Assemblées du Brésil au Sénégal.

Article premier. – Est autorisée la création d'une association religieuse étrangère dénommée : Mission évangélique des Assemblées du Brésil au Sénégal, dont le siège social se trouve établi au 23, Nord-Foire, à Dakar.

Art. 2. – Cette association devra être gérée et administrée conformément aux statuts déposés au Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

DECRET n° 98-809 en date du 6 octobre 1998 portant agrément de COTONSEN SA au statut de l'entreprise franche d'exportation

Article premier. – L'agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation est accordé à la société COTONSEN SA.

Art. 2. – COTONSEN S.A. s'engage à déposer au niveau des services compétents du Ministère chargé de l'Economie, des Finances et du Plan ;

- une déclaration fiscale annuelle à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaires à la Direction générale des impôts et des Domaines ;

- des déclarations pour toutes les importations et exportations à la Direction générale des Douanes ;

- les statistiques comptables et financières de l'entreprise, à la Direction chargée des Statistiques ;

- les états financiers annuels certifiés par un cabinet comptable agréé ainsi que les états de répartition des ventes des produits finis à l'exportation et dans le marché national au Guichet unique.

Art. 3. – COTONSEN S.A. est tenue de réaliser tous les ans, 80 % de son chiffre d'affaires annuel à l'exportation.

Art. 4. – Les avantages octroyés à COTONSEN S.A. prennent effet à partir de la date de signature du présent décret.

Art. 5. – Le non respect d'une des obligations et engagements souscrits est sanctionné conformément à l'article 17 de la loi instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation.

Art. 6. - Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 8087 en date du 21 octobre 1998
portant clôture de la liquidation et mettant fin à la mission du liquidateur de la Caisse de péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.).

Article premier. - Est prononcée, pour compter du 30 juin 1998, la clôture de la liquidation de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.).

Art. 2. - Il est mis fin à la mission du liquidateur de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.) de M. François Collin, inspecteur général d'Etat.

Art. 3. - Les dispositions de l'arrêté 970 du 8 février 1995 portant nomination du liquidateur de la C.P.S.P. sont abrogées.

Art. 4. - Le Directeur général des Finances et l'agent judiciaire de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION MBEGANE NDOUR

Objet : - promouvoir des activités culturelles, éducatives et sociales. En outre, l'association gère les fonds provenant des cotisations de ses membres.

Siège social : au n° 5, Rue Madeleine Ngom à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Abdoulaye Ndour, *Président;*

Youssou Ndour, *Secrétaire général;*

Daour Ndour, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 31 GRD-AA-ASO en date du 12 mai 1998.